



Mise à l'enquête publique : L'administration communale de Collombey-Muraz soumet à l'enquête publique la demande suivante :

Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de boissons alcoolisées (LHR),

la Commune de Collombey-Muraz porte à la connaissance du public que M. Jean-Christophe Gay, domicilié Route du Manège 61B, 1950 Sion, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite Loi.

Locaux et emplacements	:	parcelle n° 4553
Adresse	:	Chemin du Verger 5A, 1868 Collombey
Enseigne de l'établissement	:	« Le Panoramique – Relais d'Or »
Prestations	:	Offrir à titre commercial des prestations de mets et / ou boissons avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter, en tant que : - Café/Restaurant
Heures d'ouverture et fermeture	:	LUN – DIM 08.00 – 22.00 heures
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les présenter à la Commune, par écrit, dans un délai de 30 jours dès la publication au Bulletin officiel, expirant au **lundi 22 février 2021**.

L'Administration communale